

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 21 MAI 2025**

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**MANDATU SPEZIALE ACCURDATU À A SIGNORA  
PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**MANDAT SPÉCIAL ACCORDÉ À MME LA PRÉSIDENTE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Dans le cadre de leurs fonctions électives et afin de faciliter leurs travaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse et les conseillers exécutifs, tout comme les conseillers généraux et régionaux, peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement et de séjour lors de leur participation à des réunions des instances ou organismes au cours desquelles ils représentent leur collectivité.

En outre, les articles L. 3123-19 et L. 4135-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient que les conseillers généraux et régionaux (et donc les conseillers à l'Assemblée de Corse et les conseillers exécutifs) ont droit au remboursement des frais supplémentaires de transport et de séjour pouvant résulter de l'exercice d'un mandat spécial.

Ils peuvent ainsi être remboursés des frais engagés, au titre de la représentation de leur collectivité, notamment lors de manifestations de grande ampleur, à la suite d'invitations au titre de leurs fonctions dans le cadre d'évènements nationaux ou internationaux (partenariats européens, échanges institutionnels, etc.) ou encore à l'occasion d'actions menées dans le cadre d'accords de coopération décentralisée, sur présentation d'un état de frais et après décision de l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, l'Assemblée de Corse est invitée à délibérer afin de permettre la prise en charge de déplacements ci-après indiqués par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse :

- Le 2 juin à Paris, dans le cadre de discussion sur le projet de loi portant création de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse au Sénat,
- Le 3 juin à Florence, pour un séminaire dans le cadre du 300<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli,
- Du 6 au 10 juin à Nice, pour la 3<sup>ème</sup> Conférence des Nations-Unies sur l'Océan (UNOC) et la Coalition *Ocean Rise and Coastal Resilience*, à l'invitation du Maire de Nice, Christian Estrosi et de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), dans le cadre de la Commission des îles, présidée par la Présidente Maupertuis.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses (transport, hébergement et restauration) liées à l'ensemble de ces déplacements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.